

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

Budget Principal

(Selon décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire)

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Le DOB doit impérativement se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption de ce dernier.

Comme les années précédentes, Trifyl a fait le choix d'une information financière la plus complète possible qui s'inscrit dans la pluri-annualité. Le budget pour 2026 va se positionner dans une trajectoire financière de moyen terme, à cheval sur deux mandats, sur la période 2023-2030.

Le Budget primitif 2026 constitue un budget aux caractéristiques particulières au regard de la position de Trifyl. Les adaptations majeures qui ont porté la mise en place du projet TH2030 nous ont amené à proposer des budgets de transition durant la période de construction des usines et celle encore plus spécifique de leur lancement entre 2023 et 2025. Au-delà de cette transition qui avait été appréhendée, des facteurs exogènes majeurs ont lourdement impacté les champs d'intervention de Trifyl à l'image des conséquences directes ou indirectes des crises internationales ou de l'instabilité politique, et par suite, réglementaire.

Le budget 2026 doit être celui de la pérennisation sur le chemin de la stabilisation de notre modèle. Mais dès à présent, sa préparation demeure fortement conditionnée par l'adoption ou non des mesures du projet de loi de finances (PLF) pour 2026.

A la préparation de sa version primitive, les données retenues, en particulier fiscales, sont celles qui apparaissent dans le PLF en version d'origine proposé au Parlement.

Dans ce contexte, trois enjeux majeurs structurent les politiques de Trifyl et se reflètent dans le budget proposé : l'optimisation des performances techniques et environnementales, la conduite d'un service public de qualité au reste à charge pour les adhérents et leurs contribuables le plus faible possible ainsi que la poursuite de politiques sociales progressistes.

La recherche de croissance et d'équilibre dans ces enjeux nous obligent, comme Trifyl a su le démontrer, à une recherche renouvelée de solutions et d'adaptations en rupture avec une simple reproduction d'actions antérieures mais quotidiennement marquée par la rigueur et le souci de l'intérêt général.

Il convient, en outre, de considérer le caractère spécifique de l'économie du déchet. Cette dernière est en effet une économie de charges fixes qui sans être unique - c'est le cas de l'eau et de l'assainissement par exemple - est prépondérante dans son analyse et les choix d'orientations qui en découlent.

De fait, elle repose sur un ratio de charges structurelles important de 70 à 90% selon les modes de traitement pour un ratio de charges relatives de 10 à 30%. En conséquence, notre modèle doit se regarder à l'aune de ces ratios et de leurs conséquences sur la structure de nos coûts et de nos recettes.

Nous devons orienter nos choix vers, d'une part une plus grande imperméabilité aux facteurs exogènes à Trifyl (fiscalité, coût de l'énergie, dépenses obligatoires ...) ; d'autre part la garantie d'un socle minimum de recettes structurelles et en troisième lieu le développement de nos recettes variables que sont respectivement les recettes « matières » en y intégrant les participations des éco-organismes (REP), les recettes énergétiques ou les variations des volumes adhérents et clients dont nous avons la charge.

C'est le sens du modèle Trifyl qui se trouve conforté par les évolutions prévisibles de la TGAP et de son éventuelle surtaxe. Le PLF 2026 pourrait constituer une nouvelle étape concernant la TGAP puisque - sous réserve de son adoption en l'état - il intégrerait la disparition de la surtaxe jugée complexe et inéquitable et une nouvelle trajectoire de taxation à 105€ la tonne en 2030.

Si l'on peut dénoncer, à nouveau une proposition qui privilégie un rendement financier au détriment des efforts environnementaux, force est de constater à contrario que cette nouvelle perspective de TGAP valide totalement nos choix en limitant à environ 25% l'impact pour Trifyl d'une hausse fléchée à 40€/tonne à objectif 2030.

Au-delà et dans un contexte où les volumes totaux de déchets produits stagnent sur les territoires tout en s'accompagnant de variations flux par flux à l'image de vases communicants, l'amélioration de nos taux de captation et de valorisation constitue un axe majeur de nos politiques. Nous devons nous appuyer, à cette fin, sur une évolution des comportements des usagers vers un geste de tri plus qualitatif et des programmes d'amélioration permanente de nos process industriels.

C'est aussi le choix de poursuivre une politique volontariste et innovante de recherche de nouvelles recettes à même de se rendre plus indépendants vis-à-vis des coûts de l'énergie qui grèvent par leur volatilité à la baisse ou à la hausse respectivement nos produits ou nos charges. Etude d'autoconsommation, utilisation de surfaces non productives à des fins d'équipements photovoltaïques, optimisation de la valorisation du biogaz de déchets sur nos installations de production constituent également des orientations et des engagements financiers que nous devons conforter.

Ces choix et priorités, comme les années précédentes et dans ce contexte très instable, doivent respecter le défi du respect de nos trajectoires économiques et financières qui conditionnent les taux de taxes ou de redevances des contribuables.

Aussi, ce budget doit poursuivre la concrétisation de la trajectoire telle qu'elle a été établie en 2019 et confirmée en 2021. Ce budget 2026 doit constituer une première étape d'atteinte d'un plateau des montants financiers acquittés par les adhérents à Trifyl, à la seule réserve de décisions gouvernementales exogènes (nouvelles taxes, nouvelles contraintes réglementaires ou techniques, ...) ou de l'inflation.

Ce budget résultera d'un exercice rigoureux de questionnement critique sur chaque engagement financier, sur la recherche de nouvelles pistes ou d'engagements différents au regard du ratio besoin/opportunité/performance au travers d'une juste et loyale estimation des dépenses comme des recettes. Chacune d'entre elles devra reposer sur une probabilité forte et un montant dûment justifié en revêtant un caractère objectivement mesurable.

Tout en maintenant un niveau de service qualitativement élevé, notre démarche exemplaire de service public, non délocalisable, protectrice et créatrice d'emplois, impose rigueur, souplesse et agilité pour s'adapter et progresser en imaginant et en construisant de nouvelles pratiques vertueuses dont celles en faveur de l'atténuation du changement climatique qui vont s'imposer à nous et nous impacter.

I - La situation budgétaire et financière 2025

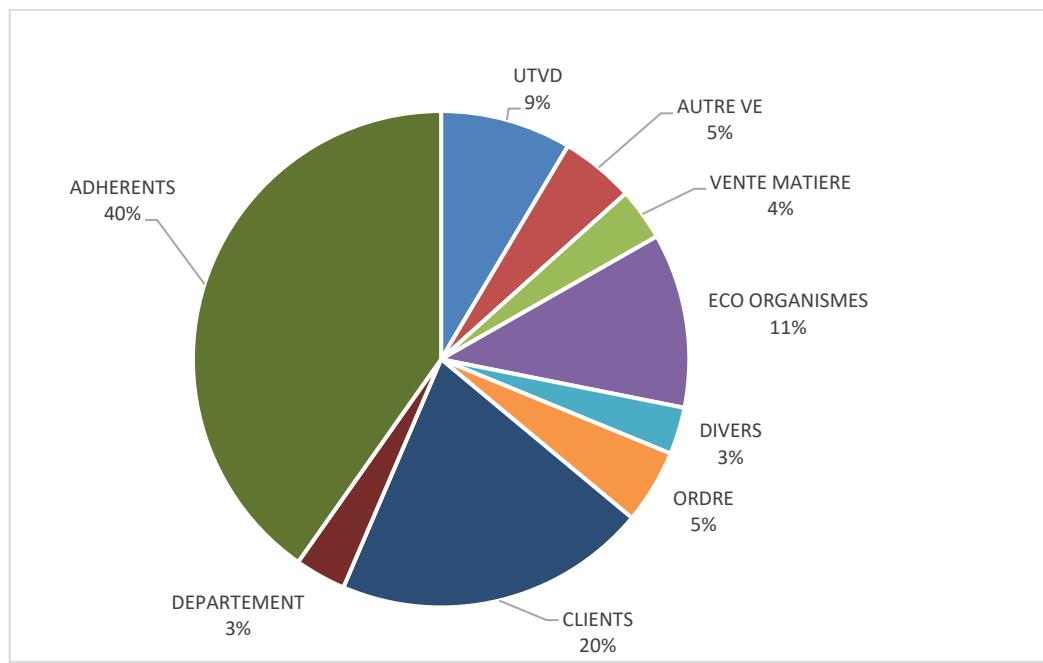
Au 1^{er} janvier 2025, Trifyl assure le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés pour les 325 259 habitants du territoire (population municipale).

I – 1.- Fonctionnement

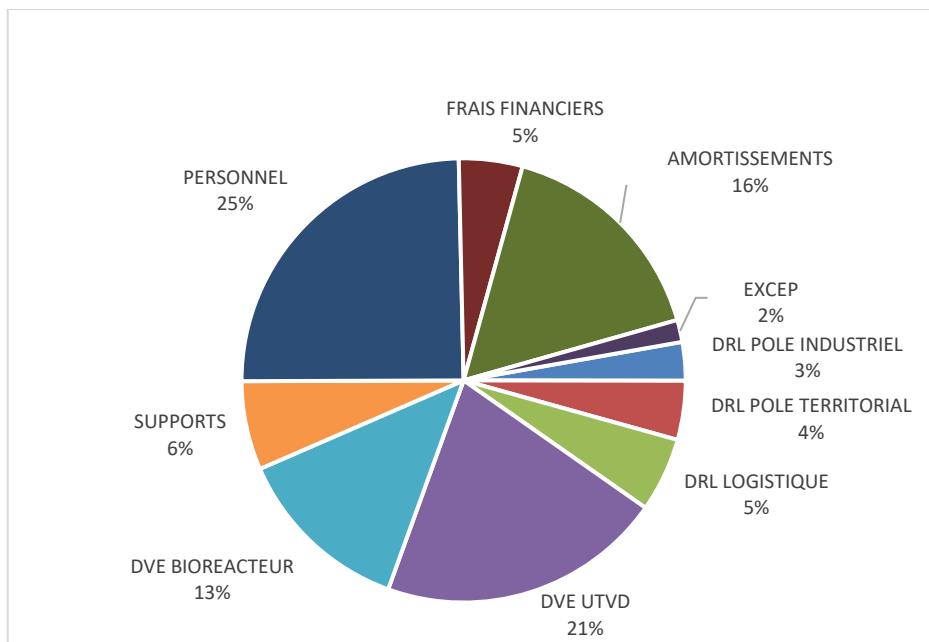
Synthèse des comptes administratifs 2022-2024 et du budget primitif pour 2025

CA Recettes (k€)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Atténuations de charges	775	649	733	580
Produits des services (et TGAP)	37 703	45 251	47 358	47 622
Dotations et participations	5 663	5 426	9 277	8 898
Autres produits gestion courante	4	2	4 842	-
Produits exceptionnels	133	654	39	-
Reprises sur provisions	58	8 036	4 140	933
Recettes réelles	44 336	60 018	66 391	58 032
Recettes d'ordre	1 734	1 508	1 583	1 967
Total recettes de l'exercice	46 070	61 526	67 973	59 999
 Recettes réelles hors provisions	 44 277	 51 982	 62 250	 57 100
CA Dépenses (k€)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Charges à caractère général	18 156	23 253	29 312	30 872
<i>Dont TGAP et TC</i>	<i>7 736</i>	<i>8 911</i>	<i>8 952</i>	<i>4 271</i>
Charges de personnel	12 534	13 292	14 058	14 822
Autres charges gestion courante	487	586	701	762
Charges financières	927	1 940	2 050	2 780
Charges exceptionnelles	148	3 260	77	300
Dotations aux provisions	3 758	5 254	1 814	666
Dépenses réelles	36 009	47 586	48 013	50 202
Dépenses d'ordre	7 469	6 510	6 669	9 797
Total dépenses de l'exercice	43 478	54 096	54 682	59 999
 Dépenses réelles hors provisions	 32 251	 42 332	 46 198	 49 536

Ventilation des produits 2025 par activité



Répartition des charges 2025 par activité



I – 2. – Personnel

Au 31 décembre 2024 TRIFYL dénombrait 257 agents en position d'activité :

- 191 agents fonctionnaires stagiaires et titulaire, soit -4 par rapport à 2023 ;
- 42 contractuels de longue durée sur emploi permanent, soit +5 par rapport à 2023 ;
- 4 agents recrutés pour besoin saisonnier ou occasionnel ;
- 20 agents recrutés pour effectuer les remplacements ;

Entre le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, le nombre d'agents a diminué de 3,75%. Les effectifs des emplois permanents sont globalement stables. Les ajustements sont liés à des besoins ponctuels (emplois non permanents).

Le taux d'emploi des contractuels permanents est de 18%, en dessous de la moyenne nationale de 26 % dans la fonction publique territoriale (Source, les chiffres clés de la fonction publique – édition 2025 chiffres 2023).

Dépenses de personnel

En 2024, les rémunérations brutes par statut ont représenté :

	Montant	Dont primes et indemnités	Dont heures supplémentaires	Dont NBI
Fonctionnaires	6 177 k€	1 296 k€	52 k€	55 k€
Contractuels sur emplois permanents	1 484 k€	395 k€	12 k€	
Autres agents (remplaçants, besoins saisonniers)	1 307 k€	258 k€	25 k€	

5223 heures supplémentaires ont été rémunérées.

Les dépenses totales de personnel se sont élevées à 14 058 151 €.

Elles représentent 30,43% des dépenses réelles de fonctionnement (hors provisions), et consomment 22,58% des recettes réelles de fonctionnement (hors provisions) de Trifyl.

Malgré le choix de Trifyl de privilégier la gestion en régie, ces ratios restent à un niveau raisonnable et maîtrisé. (Source DGCL, Ratio moyen 2024 des dépenses de personnel / DRF pour les communes : 42,1%, pour les groupements à fiscalité propre : 41,8%).

Trifyl respecte l'obligation légale de 1607 heures par an, autant pour les agents affectés sur des postes de production que pour les agents affectés sur des postes de gestion.

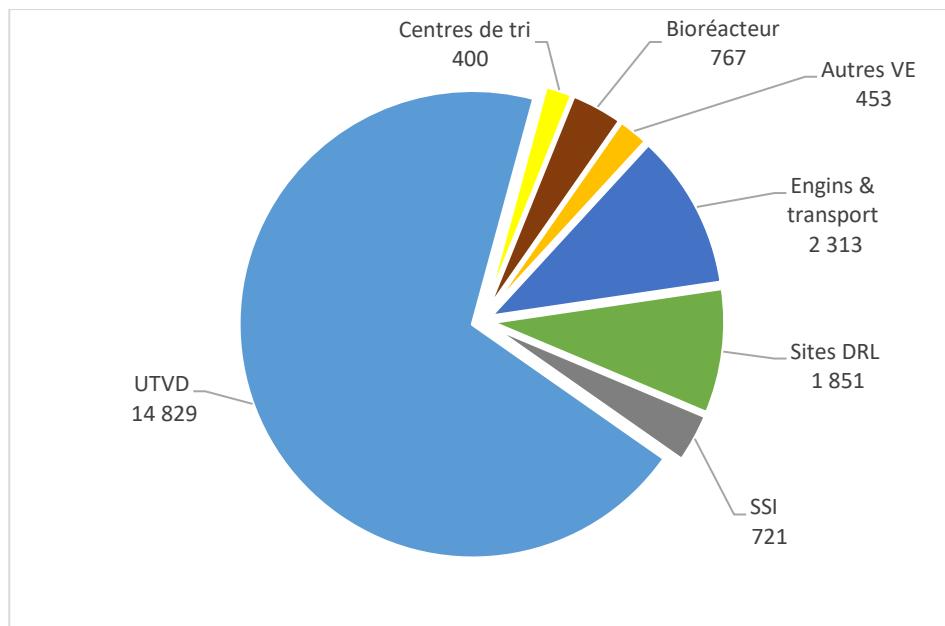
On peut constater une stabilité du point d'indice mais parallèlement la hausse brutale des cotisations retraites (CNRACL). Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 a prévu une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 à 34,65% (+4% par rapport à 2024) pour atteindre 43,65% en 2028. Pour Trifyl et en 4 ans, l'augmentation se situera à environ 750 000€.

I – 3. Les investissements

Le Programme Pluriannuel des Investissements pour la période 2022-2026 reprend les programmes structurants ouverts sur le précédent PPI (TH 2030, station de traitement des lixiviats) ainsi que les investissements prévisionnels pour l'ensemble des sites et activités.

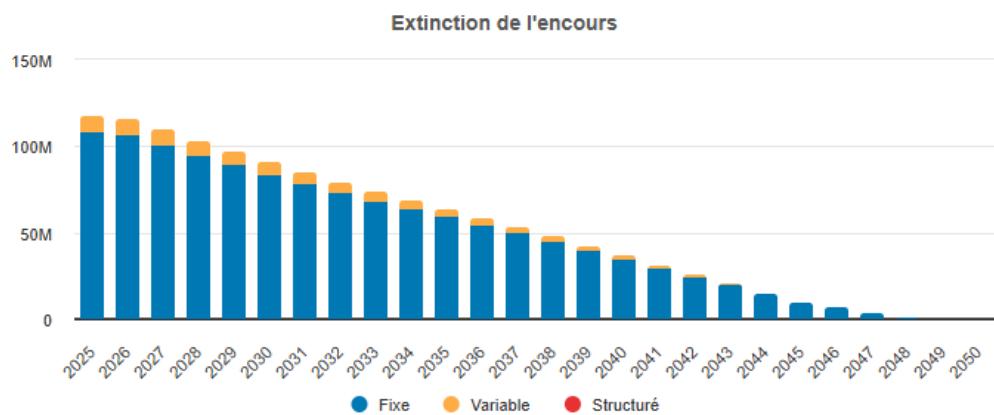
Opération	PPI suite BP 2025 (k€)							
	Total	Avt 2022	Montant total 2022-2026	Ex 2022	Ex 2023	Ex 2024	Ex 2025	Ex 2026
TH 2030 - UTVD	110 895	7 902	102 993	32 407	41 893	13 044	14 829	821
TH 2030- Usines de tri	40 501	3 173	37 329	20 008	8 202	8 719	400	-
Station lixiviat Labessière	2 655	71	2 584	2 022	216	346	-	-
Bioréacteur	1 852	-	1 852	78	536	988	150	100
Engins & équipements techniques	2 551	-	2 551	62	351	838	500	800
Valorisation du biogaz	909	-	909	13	106	259	530	-
Aménagements PF bois	1 469	-	1 469	1	25	1 015	428	-
Travaux d'aménagement du site	269	-	269	16	89	27	87	50
Autres Valorisations énergétiques	75	-	75	-	-	50	25	-
Création restructuration déchèteries	1 513	-	1 513	44	36	36	817	580
Création restructuration quais de transfert	1 139	-	1 139	92	13	868	166	-
Centres de tri	230	-	230	-	-	80	50	100
Centres de stockage Inertes	70	-	70	-	-	20	40	10
Centres de stockage Post exploitation	68	-	68	13	-	5	50	-
Aménagements et mises aux normes des sites	1 253	-	1 253	208	208	337	367	134
Bâtiments	503	-	503	16	36	233	188	30
Engins	1 906	-	1 906	1	22	758	815	310
Transports	3 041	-	3 041	260	385	1 026	998	373
Equipements techniques et sociaux	598	-	598	45	98	200	173	83
Systèmes d'information	1 769	-	1 769	195	279	299	721	276
Total des nouveaux programmes 2022-2026	19 217	-	19 217	1 044	2 183	7 039	6 106	2 846
Total général	173 269	11 145	162 123	55 480	52 494	29 148	21 334	3 667

En investissement, le budget 2025 correspond essentiellement au solde des travaux TH 2030 ainsi qu'à des travaux en déchèteries, des installations et raccordements sur le bioréacteur et des acquisitions et les 11 renouvellements d'engins et de matériel de transport.



I – 4- Dette

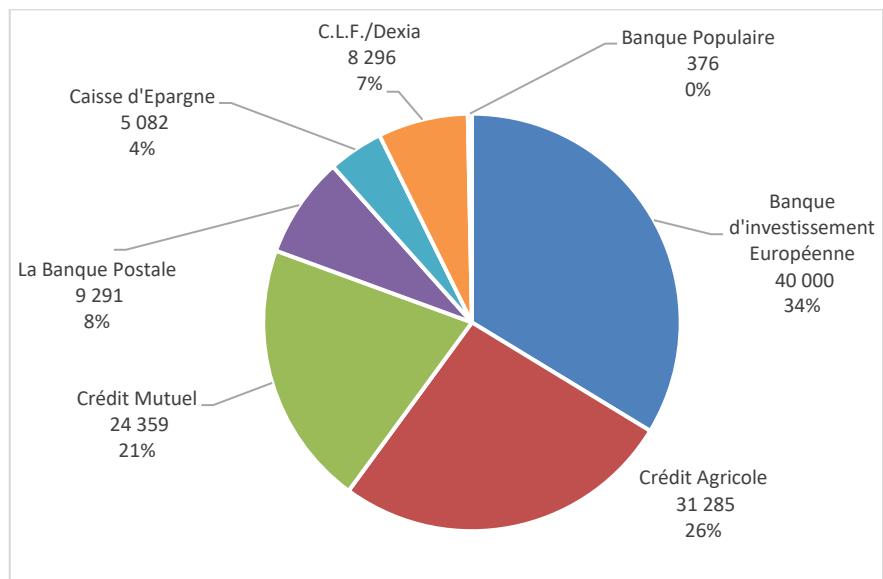
Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû s'élevait à 118,7M€.



Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette est financé par 7 prêteurs.

ROB 2026

Dette au 01/01/2025 en k€ :



La dette est composée à 91,44% d'emprunts en taux fixe.

Les 8,56% restant correspondent :

- à un emprunt à taux structuré souscrit auprès de DEXIA dont la dernière échéance est intervenue en 2025
- à deux emprunts souscrits à taux variable auprès d'Arkea et de la Banque postale.

En 2025 la dernière tranche de 5 M€ auprès du Crédit Agricole a été mobilisée sur 25 ans au taux d'intérêt fixe de 1,73%.

I – 5. - Contributions des adhérents

En parallèle au projet industriel TH 2030 et au regard des évolutions du contexte réglementaire, Trifyl a choisi d'adapter sa tarification incitative aux nouveaux enjeux. Dans ce cadre, au terme d'un travail conduit courant 2022 avec les élus et les techniciens des collectivités, une tarification incitative a été instaurée au 1er janvier 2023.

Celle-ci a pour objectifs la réduction des OMR, le détournement vers les collectes sélectives et le captage des biodéchets. Elle repose sur des critères de performance établis en fonction des objectifs de dimensionnement des usines et des objectifs fixés par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région. Ces objectifs sont fixés pour les collectes sélectives, les biodéchets et les OMR et sont déclinés chaque année, exprimés en kg/ habitant en fonction de la population municipale.

OMR :

- tarif unique dissuasif correspondant à la volonté politique d'incitation à la réduction,
- tarif dissuasif majoré pour les tonnages dépassant l'objectif annuel égal au tarif unique dissuasif majoré de 50%.

Collectes sélectives :

- tarif unique et incitatif par rapport à celui des OMR,
- tarif incitatif minoré pour les tonnages dépassant l'objectif annuel égal à 50% du tarif unique,
- facturation des refus à la tonne en sus et sur la base des refus entrants égal à 50% du tarif du traitement des OMR,
- dispositif de déclassement pour les apports présentant au moins 40% de refus.

Biodéchets :

- tarif unique et attractif par rapport à celui des OMR égal à 50% du tarif des OMR pour les biodéchets en sacs,
- absence d'objectif de performance sur les deux premières années du fait de l'absence de connaissance actuelle et de visibilité sur le comportement futur des usagers,
- dispositif de déclassement du flux biodéchets (à fixer).

Pour 2025, compte tenu des résultats 2024, des objectifs de prévention et des incertitudes fortes sur l'évolution des volumes, les objectifs de performances ont été établis comme suit :

- flux total 2025 fixé à 251 kg/habitant, soit -12kg par rapport à 2024 ;
- objectif de 70 kg/habitant de collective sélective, soit +5 kg par rapport à 2024 ;
- statu quo de l'objectif de 8 kg/habitant de biodéchets par rapport à 2024 ;
- prise en compte des seuls transferts des flux d'OM vers les collectes sélectives et les biodéchets pour les OM, soit un objectif de 173 kg d'OM /habitant.



Tableaux du BP 2025

OMR	Ratio 2025	173 kg
Tonnages jusqu'à 173 kg/an	Tarif unique	196 €/t
Tonnages > 173 kg/ an	Tarif majoré de 50%	294 €/t
Tri des collectes sélectives	Ratio 2025	70 kg
Tonnages jusqu'à 70kg/an	Tarif unique	20 €/t
Tonnages > 70 kg/ an	Tarif minoré de 50%	10 €/t
Refus	Tarif = 50% du tarif des OMR	98 €/t TGAP comprise
Procédure Déclassement	Si refus > 40%	
Biodéchets	Pas d'objectif en phase de démarrage	
En sacs	Tarif attractif = 50% du tarif OMR	98 €/t
En vrac	Vidage à l'UTVD	56 €/t
Procédure Déclassement	Procédure déclassement à déterminer sl/ prescriptions techniques	196 €/t
En vrac autres opérateurs publics	Vidage à l'UTVD	72 €/t
Déchèteries		
Rattrapage progressif du coût du service (pop municipale INSEE au 01/01)	36 €/ hab	

Au 30 septembre, le bilan des performances provisoires montre :

- une baisse des quantités d'OMR avec une tendance au 30 septembre de 172 kg/hab pour un objectif 2025 de 173 kg/hab (178 kg/hab en 2024)
- un ratio de 7 kg/hab pour les biodéchets en sacs collectés en biflux (sans orange) proche de l'objectif 2025 fixé de 8 kg/hab (5 kg/hab en 2024)
- des quantités de collectes sélectives avec une tendance au 30 septembre de 69 kg/hab proche de l'objectif 2025 de 70 kg/hab (pour 68kg/hab en 2024)
- une baisse en déchèteries de 3 %, soit -10 kg/hab. Cette baisse marque des disparités fortes et irrégulières (baisse du tout-venant, des déchets verts, hausse de déchets type OM)

Globalement, il est observé sur les 9 premiers mois, une diminution de collecte « adhérents » de 3kg/hab résultant des baisses respectives d'OMR de 6kg/hab, des légères hausses de 1kg/hab en sélectif et de 2 kg/hab en biodéchets.

Ratios adhérents (kg/ an/ hab)	CA 2023	<i>Ratios objectifs 2024</i>	CA 2024	<i>Ratios objectifs 2025</i>	Perf au 30/09/25
Flux total	262	263	251	251	248
OMR	197	190	178	173	172
CS	65	65	68	70	69
Biodéchets	0	8	5	8	7

II - : Les orientations pour le budget 2026

II - 1 : une crise et des incertitudes qui durent :

Après plusieurs années contraintes par les crises, le budget pour 2026 s'établit dans un contexte d'austérité couplé à de fortes incertitudes exogènes (cours des matériaux, maintien du niveau des soutiens des éco-organismes, adoption du PLF 2026, contribution du Département...) qui viennent s'ajouter à la finalisation du projet TH2030 avec les trois usines en exploitation.

a. Un contexte d'austérité accompagné d'incertitudes

➤ Le projet de loi de finance 2026¹ :

Le projet de loi de finances pour 2026¹ prévoit un ensemble de mesures d'austérité et d'économies qui vont peser fortement et durablement sur les collectivités : prélèvement au profit d'un fonds de réserve maintenu et révisé, une année blanche pour la TVA et le FCTVA des EPCI, une diminution de la compensation au titre de la réforme des valeurs locatives, une reconduction de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau de 2025 des collectivités...

Ainsi, Trifyl continuerait à être impacté par un relèvement du taux des cotisations employeur de la CNRACL de 3 points entre 2025 et 2026, dont une première hausse de 4% a déjà eu lieu au 1^{er} janvier 2025 (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025). Pour Trifyl, cette mesure pèsera près de 150 k€ sur le budget 2026.

Plus spécifiquement dans le domaine des déchets, des incertitudes grèvent les prévisions à court et moyen terme :

- maintien du fonds chaleur au montant de 2025 et absence de création d'un prix plancher au Gaz (principale énergie concurrente pour faire de la chaleur) avec un risque de remise en question de l'équilibre économique des projets si le prix du gaz devient trop bas ;

- Instauration d'une taxe dite « TGAP amont » à la charge des éco-organismes avec un risque qui perdure de voir réapparaître la fausse consigne sur les bouteilles en plastique comme argument d'un meilleur captage de flux ;

- une simplification en matière de TVA par l'application d'un taux unique de TVA de 5,5 % à l'ensemble des prestations achetées par les collectivités en matière de collecte et de traitements des déchets ;

- Une disparition de la surtaxe TGAP instaurée en 2025 ;

- Présentation d'un nouveau calendrier d'évolution de la TGAP à l'enfouissement avec une hausse prévisionnelle de 10 % par an sur la période 2026-2030 :

Nouvelle trajectoire de hausse prévue par le PLF 2026

- Pour l'enfouissement : augmentation de 10%/an pour arriver à 105 € /t

Tarif en 2025 (pour mémoire)	Tarif en 2026	Tarif en 2027	Tarif en 2028	Tarif en 2029	Tarif en 2030
65 €/t	72 €/t	79 €/t	87 €/t	96 €/t	105 €/t

¹ A date, et compte tenu des discussions budgétaires en cours à l'Assemblée Nationale, il n'est pas possible de confirmer les mesures retenues pour 2026. Aussi les éléments retenus sont ceux de la version initiale du PLF.

Pour rappel, l'évolution du montant en €/t de la TGAP payé par Trifyl sera le suivant :

	2010	2015	2019	2025	2025 majoration	2026	2030
TGAP Trifyl	11 € / t	14 €/t	17 €/t	65 €/t	5 €/t, 34 400 T concernées	72 €/t	105 €/t

Avec ce nouveau calendrier présenté dans l'article 21 du PLF 2026, l'évolution de la TGAP serait en 20 ans de 855%.

Cette taxe est présentée comme incitative : plus elle augmente, plus les collectivités et donc leurs habitants sont incités à réduire la part des déchets enfouis. Or, dans les faits, la progression de la TGAP dans les proportions que nous lui connaissons et l'absence de fléchage des recettes perçues vers des politiques de sensibilisation ou d'investissements dans des politiques environnementales font de la TGAP une taxe de rendement.

De plus, elle a pour objet d'inciter au respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie par le droit européen, selon lequel le traitement des déchets doit se faire en priorisant la préparation en vue du réemploi, puis le recyclage ou toute autre valorisation matière, la valorisation énergétique et en dernier lieu l'élimination (par incinération sans valorisation énergétique ou par enfouissement).

Le PLF prévoit par ses mesures de faire basculer une incitation fiscale qualifiée d'inefficace, via la TVA, vers une incitation fiscale dite efficace, via la TGAP. Il reste cependant surprenant que l'évolution de la TGAP n'ait fait l'objet d'aucune évaluation après la première phase d'augmentation sévère entre 2019 et 2025.

En outre, ces mesures restent contradictoires avec les efforts et l'exemplarité en partie engagés par les citoyens et les collectivités. Plus vous diminuez vos volumes d'OMR, plus leur traitement est taxé traduisant, de fait, la baisse de production par une augmentation des coûts.

Pour Trifyl, ces augmentations de TGAP, compte tenu des choix techniques dans sa recherche d'indépendance et d'imperméabilité aux paramètres externes industriels auront un impact moindre.

En effet, seuls les volumes de refus et de retrait de certains produits du flux CSR (plastiques « lourd », produits chlorés, ...) représentant entre 22 % et 26% des volumes traités, seraient impactés par cette nouvelle trajectoire annoncée de la TGAP.

Une « imperméabilité » forte à la fiscalité TGAP qui valide, au-delà des résultats techniques et de la croissance de la valorisation, le modèle TRIFYL.

➤ Des baisses des produits de la valorisation matière :

Après un léger rebond début 2025, les cours des matériaux sont à nouveau orientés à la baisse cette fin d'année 2025. En opposition aux objectifs de hausse du recyclage, et malgré un effort de soutien aux matières valorisées, les produits des ventes devraient se situer à un faible niveau en 2026. La conjoncture mondiale, atone, ne favorise pas une demande soutenue des matières valorisées. De fait, l'offre en croissance amène à une stabilité voire une baisse des prix de rachat.

La crise de la filière verre : Depuis 2024, la filière française de recyclage du verre est à nouveau en crise. Elle fait à nouveau face à une augmentation des stocks, conséquence d'une consommation en berne de boissons embouteillées dans des emballages en verre à l'échelle de l'Europe. Côté collectivités, la collecte se maintient. L'industrie du verre a besoin de moins de quantité de calcin pour produire des bouteilles qu'elle vend moins bien. Le mécanisme de compensation financière hérité de la crise COVID aboutit à une baisse significative du prix de reprise du verre des prix de reprise en 2025 : 8 €/t en 2025 contre une moyenne de 24,64 €/t en 2024.

➤ **Retour à la normale en 2025 et début 2026 : le taux variable redevient plus avantageux**

Depuis début 2025, l'environnement monétaire a évolué par rapport au deux années précédentes. L'assouplissement progressif de la politique de la Banque Centrale Européenne (BCE) a permis un retour à une configuration plus classique : le taux variable est redevenu inférieur au taux fixe. Pour les collectivités locales, cela signifie un coût budgétaire réduit à court terme en optant pour des emprunts à taux variable. Néanmoins, ces conditions encore couteuses pèsent sur la part d'emprunt en taux variable et sur les lignes de trésorerie, les prévisions début novembre 2025 de l'EURIBOR 03 mois dans 6 mois se situe à 2,7 points sans compter la marge bancaire.

➤ **Une contribution du département limitée :**

La loi de finances 2025 et le PLF 2026 impose un contexte budgétaire tendu pour le département du Tarn, avec un gel des dotations, une hausse des charges et un fonds de sauvegarde renforcé mais insuffisant pour compenser l'ensemble des besoins. Cela pourrait conduire à une réduction des investissements ou à une hausse des impôts locaux.

Ainsi le département du Tarn est contraint de limiter sa participation financière mais maintient un engagement permettant d'apporter son concours en fonctionnement comme en investissement à une politique de solidarité des territoires et d'aide aux territoires les plus défavorisés.

b. Toutes les usines en exploitations en 2026 :

➤ **Les coûts d'exploitation des nouvelles usines et de la nécessaire adaptation aux nouvelles contraintes réglementaires sont devenus le premier poste de charge.**

- Le centre de tri Brugeria est en plein fonctionnement depuis début 2023 ;
- L'unité Lab. Energia rentrera dès 2026 en phase d'exploitation pour une durée de 5 ans. La totalité des OM de Trifyl sera donc valorisée dans cette usine.

Les coûts de l'UTVD sont constitués par flux d'une part forfaitaire et d'une part variable à la tonne. Pour 2026, les prévisions sont ajustées en fonction des gisements provisoires 2025 et des objectifs 2026.

- Les tout-venants des déchèteries Trifyl continueront à être valorisés au centre de tri Blaïa de la même façon qu'en 2025.

II – 2 : Les priorités du budget 2026 :

➤ **Sécurité et conditions de travail** : la sécurité des agents, des installations et des données, ainsi que l'amélioration des conditions de travail, constituent des priorités absolues. Ces postes feront l'objet d'une attention renforcée dans l'élaboration budgétaire.

➤ **Efficience du service public** : l'amélioration continue de la productivité est au cœur de la stratégie TH2030. Elle doit permettre d'atteindre un meilleur rendement des ressources mobilisées. Une efficience qui impose de demeurer à effectif constant. Toute évolution ne peut s'inscrire que dans une logique de redéploiement ou une couverture de charges garantie (subvention ou recettes nouvelles).

➤ **Valorisation du capital humain et technique** : sans augmenter la masse salariale globale, des efforts ciblés pourront être consacrés à la formation, à l'innovation et à la valorisation de certaines missions dans le prolongement et selon les principes posés de la réorganisation engagée en 2024, avec pour objectif d'adapter nos compétences aux exigences réglementaires et technologiques à venir.

➤ **Pilotage et Gestion des unités industrielles et des déchèteries** : l'année 2026 doit voir un fonctionnement nominal et en synergie de notre modèle industriel. Elle va également constituer une première année pleine dédiée aux améliorations permanentes inhérentes de ces installations. Aussi convient-il d'appréhender ces dernières tant sur le plan technique que financier en s'attachant à démontrer la plus-value de toute évolution ou besoin nouveau.

L'amélioration des déchèteries demeure une priorité dans une logique d'optimisation du tri. Aussi, l'évolution des filières REP nécessitera une veille active pour préserver notre compétitivité et notre capacité à optimiser les flux sous REP.

➤ **Prévention et communication** : les relations avec les adhérents et avec elles, les politiques de prévention doivent être pour le moins maintenues voire optimisées dans une logique de meilleur tri. Les parcours pédagogiques comme les animations et les outils d'action devront trouver leur concrétisation.

II –3 : Une approche budgétaire stricte :

➤ **Les recettes comme cadre constraint des dépenses** : la construction budgétaire part d'une évaluation réaliste des recettes, qui constitueront les limites de la dépense. Toute mesure nouvelle devra être justifiée par une recette spécifique ou compensée par un redéploiement interne.

➤ **Réduction des dépenses de fonctionnement** : les crédits de fonctionnement seront très sensiblement réduits sur quasiment tous les postes hors exceptions clairement identifiées et imposées (obligations réglementaires et fiscales, marchés en cours ou dépenses obligatoires).

➤ **Investissements encadrés** : les dépenses d'investissement devront être conformes au PPI et justifiées par une nécessité opérationnelle en 2026. De façon objective, les programmes qui ne pourraient être lancés en 2026 seront réétudiés dans le cadre du futur PPI. Les crédits afférents seront gelés ou réaffectés sur des programmes à engager.

En outre, la recherche de cofinancements doit être systématique. L'appui du chargé de mission dédié doit être sollicité.

Orientations stratégiques des ressources humaines pour 2026 :

- Aucune revalorisation du point d'indice prévue en 2026 ;
- Augmentation du taux de cotisation CNRACL (+0,95 % d'impact sur la masse salariale brute) ;
- Glissement vieillesse technicité (GVT) estimé à +0,31% (avancements, promotions, réévaluations de carrière) ;
- Objectif de stabilisation des effectifs et anticipation des départs à la retraite (43 agents environ sur 2026-2030 hypothèse départ 64 ans). Age moyen à Trifyl de 48 ans (moyenne nationale 46 ans).

L'exercice 2026 s'annonce comme une année de rigueur maîtrisée : la hausse des charges CNRACL génère une contrainte budgétaire non négligeable, sans compensation salariale. L'effort doit donc porter sur la maîtrise de la masse salariale, la rationalisation des effectifs et la valorisation des ressources internes pour préserver la qualité du service public.

Les orientations présentées posent les bases d'une politique RH équilibrée, centrée sur la soutenabilité financière, l'accompagnement des agents et la modernisation de la fonction RH.

II – 4 : Vers une stabilisation des flux Trifyl accompagnée d'une variation à la baisse d'OM clients

a. Périmètre Trifyl

Le modèle de tarification incitative prévoit une révision annuelle des objectifs en fonction du bilan de la période écoulée.

Les objectifs pour 2026 seront fixés en fonction des performances enregistrées à l'issue des trois premiers trimestres de 2025. Les orientations s'établissent sur le gisement 2025 (Cf I-5), sans ajustement de baisse supplémentaire ni de rebond (maintien des volumes globaux). En détail :

- Collectes sélectives : léger relèvement de l'objectif de +2 kg/an/hab par rapport aux résultats 2025 soit 71 kg/habitant
- Biodéchets : ratrappage de l'objectif 2025 soit +1kg pour atteindre 8kg/ hab
- OM : prise en compte des seuls transferts des flux OM vers les trajectoires des collectes sélectives et des biodéchets soit -3 kg/hab

Ratios adhérents (kg/ an/ hab)	CA 2023	Ratios objectifs 2024	CA 2024	Ratios objectifs 2025	Perf au 30/09/25	Projet Evo 2026	Ratios objectifs 2026
Flux total	262	263	251	251	248	-	248
OMR	197	190	178	173	172	- 3	169
CS	65	65	68	70	69	+ 2	71
Biodéchets	0	8	5	8	7	+ 1	8

b. Tonnages clients :

Le budget pour 2026 intègre les apports prévisionnels suivants :

- C2A : marché pour le tri des collectes sélectives sur le centre de tri de Labruguière ;
- COVED : marché pour le tri des collectes sélectives sur le centre de tri de Labruguière ;
- SYDOM Aveyron : fin des apports annoncés au 31 décembre 2025, plus d'apport d'OM et de biflux
- URBASER, CSE, BIEYSSE, MAUREL, VEOLIA : apport prévisionnel de Déchets d'Activités Economiques (DAE) au Bioréacteur.

Le projet de budget intègre les apports prévisibles pour 2026. En cas d'attribution de nouveaux marchés, les charges et produits afférents seront révisés lors du budget supplémentaire.

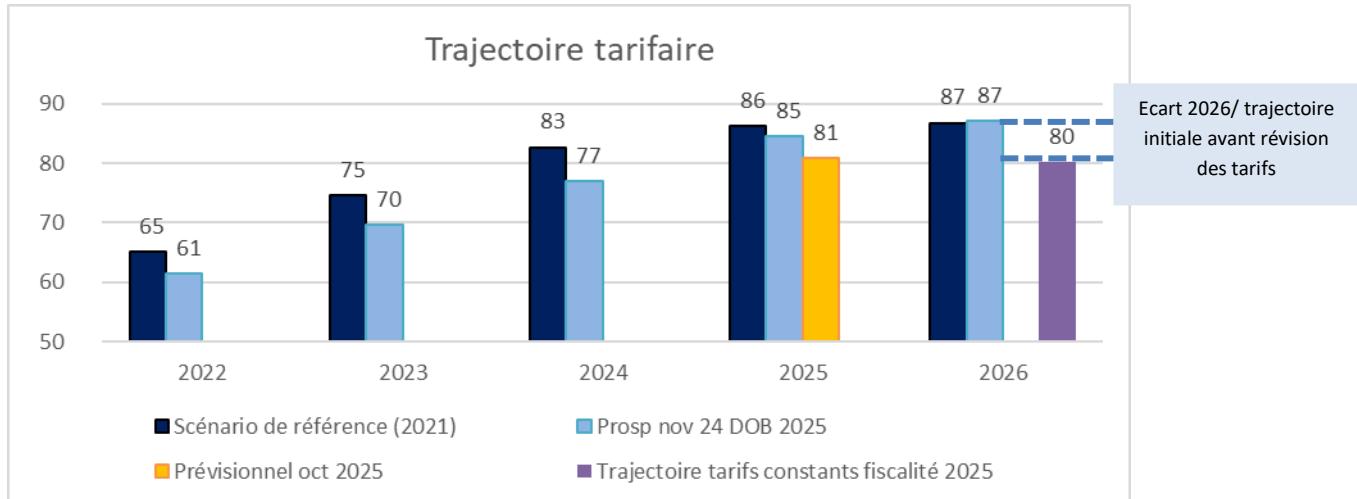
Dans le tableau ci-après, les tonnages prévisionnels pour 2026 sont repris par flux. Les tonnages clients « biodéchets » sont entre parenthèse, car ils constituent une dépense pour Trifyl mais permettent une production de gaz, principale recette énergétique de Trifyl.

DECHETS RESIDUELS	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
ADHERENTS	56 160	55 106
CLIENTS	61 760	24 200
BIODECHETS	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
ADHERENTS	2 597	3 252
CLIENTS	(2 485)	(3 500)
COLLECTES SELECTIVES	Prévisionnel 2025	Prévisionnel 2026
ADHERENTS	22 723	22 825
CLIENTS	7 593	7 464

II – 5 : Un nouveau décrochage de la trajectoire tarifaire des adhérents

Selon la trajectoire initiale, le montant total 2026 des contributions adhérents doit se situer à 87€TTC/hab. Or, compte tenu des tonnages prévisionnels 2026, en application des tarifs de 2025 :

- ✓ sans modification de la fiscalité et des tarifs, cette contribution se situerait à 80€ soit un écart de 7 € TTC /hab ;



- ✓ si la fiscalité du PLF 2026 s'applique et sans modification des tarifs, l'écart par rapport à la trajectoire initiale simulé sera alors de 10 € TTC/hab.

Or compte tenu du caractère fixe de nos charges, un décrochage récurrent à cette hauteur ne peut être compensé par des mesures conjoncturelles. Il l'est d'autant moins qu'il s'additionne à la diminution d'autres recettes en particulier structurelles (contraction de la participation départementale) ou en absence de recettes nouvelles compte tenu des blocages juridiques en cours (impossibilité de recourir à des véhicules juridiques de l'économie mixte (SEM)) ou celle d'une dynamique économique qui maintient à des niveaux faibles nos recettes énergétiques ou de valorisation matière.

Des mesures seront proposées afin de maintenir la trajectoire financière dans sa perspective la plus basse pour les adhérents pour une maîtrise de la TEOM/REOM tout en stabilisant une part de recettes structurelles pour Trifyl à travers une optimisation des mesures prévues au PLF (sous réserve de son adoption) et de nouvelles adaptations fiscales et tarifaires (Partie III-2).

II – 6 : Les investissements

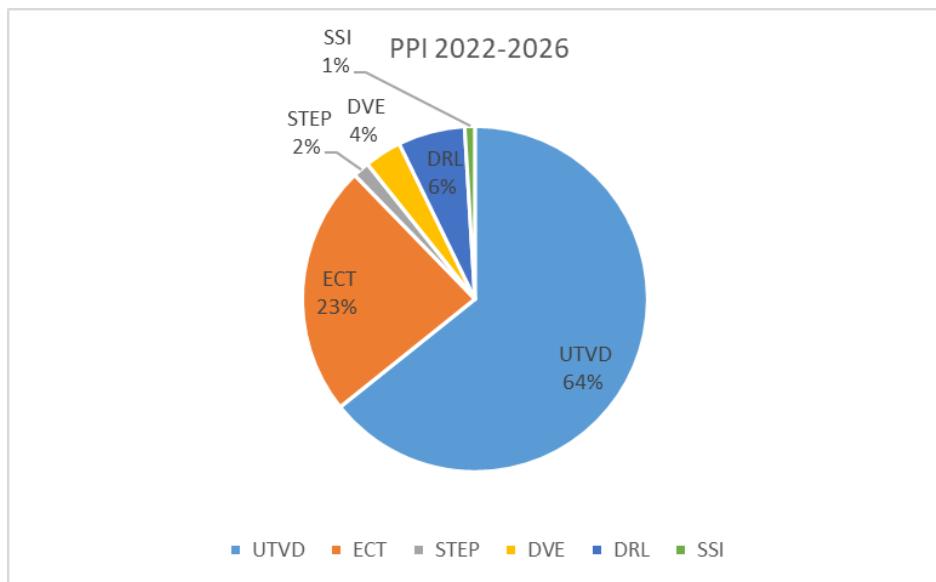
Seuls les investissements justifiés par une nécessité forte et dont la réalisation s'effectuera avec une probabilité très forte en 2026 ont été retenus, permettant d'évaluer un montant total d'investissement sur la période 2022-2026 à 172,6 M€. Conformes au Programme Pluriannuel des Investissements adopté en début de mandat et évalué à 173 M€, les investissements sont concentrés sur la réalisation des trois usines TH 2030 qui représentent 154 M€ soit 89% du total des investissements programmés.

Fin 2025, l'essentiel des ouvrages est réalisé :

- plus de 98% des travaux pour les deux centres de tri et plus de 95 % des travaux de construction de l'UTVD ont été payés ;
- L'ensemble des opérations (Centres de tri et UTVD) s'achève dans le respect des enveloppes initiales ;
- Néanmoins, les révisions des prix issues des clauses de révision des marchés ont, sous les effets de l'inflation liés aux crises COVID et de la situation internationale, connu des hausses sans précédent et ont dû être abondés des montants des révisions ;
- L'investissement dans la station de traitement des lixiviats sur le pôle des énergies renouvelables (2,7 M€) a été soldé en ce début d'année 2025.

Les autres programmes d'un montant total de 18,6 M€ sur la période 2022-2026 portent essentiellement sur :

- la construction et les équipements pour la plate-forme de valorisation des déchets verts à Labruguière ;
- des renouvellements d'engins et équipements de transport ;
- des travaux de mises aux normes des sites ;
- des travaux de réaménagements de casiers du bioréacteur ;
- des renouvellements et mises à niveau des équipements informatiques ;
- des travaux d'aménagements sur les déchèteries et les quais de transfert.



III - La prospective 2023-2030 et la trajectoire tarifaire

En parallèle du déploiement du projet Trifyl Horizon 2030 sur son territoire et des équipements industriels associés, Trifyl a fait le choix d'une transparence des données financières et de la consolidation des données économiques sur une durée significative de 10 ans. Ces travaux sont réalisés avec l'accompagnement du bureau d'étude RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES

III – 1 - L'analyse rétrospective 2019 – 2024

	en k €	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges caractère général (011) hors TGAP		9 837	9 838	10 657	10 419	14 343	20 360
dont Direction des énergies renouvelables hors TGAP		2 374	3 164	2 952	2 192	2 571	2 227
dont Usine Traitement et Valorisation Déchets (U.T.V.D)		0	0	0	0	2 601	8 211
dont Direction exploitation et logistique		5 304	4 704	5 709	5 929	6 646	7 278
dont fonctions support		2 160	1 969	1 996	2 299	2 524	2 644
Charges de personnel (012)		10 711	11 505	12 078	12 534	13 292	14 058
Charges de gestion courant (65)		444	465	454	487	586	701
Charges de fonctionnement courant hors TGAP/TC		20 992	21 808	23 189	23 440	28 221	35 119
<i>Variation en montant</i>		<i>498</i>	<i>816</i>	<i>1 382</i>	<i>251</i>	<i>4 781</i>	<i>6 898</i>
<i>Evolution en %</i>		<i>2,4%</i>	<i>3,9%</i>	<i>6,3%</i>	<i>1,1%</i>	<i>20,4%</i>	<i>24,4%</i>
Charges de fonctionnement courant hors TGAP/TC		20 992	21 808	23 189	23 440	28 221	35 119
+ TGAP/TC		3 455	3 692	6 393	7 736	8 911	8 952
Total charges de fonctionnement courant		24 447	25 500	29 582	31 177	37 132	44 071
<i>Variation en montant</i>		<i>853</i>	<i>1 053</i>	<i>4 083</i>	<i>1 594</i>	<i>5 956</i>	<i>6 939</i>
<i>Evolution en %</i>		<i>3,6%</i>	<i>4,3%</i>	<i>16,0%</i>	<i>5,4%</i>	<i>19,1%</i>	<i>18,7%</i>

	Montants en k€					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit des services (70)	13 743	14 222	18 533	19 762	24 851	24 656
Vente électricité moteurs	2 378	2 621	2 651	3 154	7 344	3 808
Valorisation matière	1 821	1 401	3 268	3 477	2 055	2 729
dont papiers	389	181	831	712	391	535
dont EMR	377	318	953	815	346	864
dont ferrailles	372	392	859	900	478	523
dont verre	326	283	284	340	351	356
dont plastiques, aciers et aluminium	356	228	341	710	488	451
Clients (SYDOM 12 + C2A + COVED)	8 205	8 975	11 144	11 776	13 747	13 728
dont SYDOM 12	5 378	5 796	7 229	7 932	8 550	8 682
dont C2A	2 532	2 859	3 539	3 439	4 616	4 366
dont COVED (SICTOM Lavaur)	295	320	376	405	581	681
Autres 70 (ventes produits bois et divers)	1 339	1 224	1 471	1 354	1 642	3 374
Recettes usine : biogaz + valorisation matière	0	0	0	0	62	1 015
Dotations et participations (74)	5 268	5 407	5 257	5 663	5 426	9 277
Contribution CD Tarn	1 659	1 549	1 581	1 551	1 862	1 500
Autres dotations et participations (Eco emballage...)	3 609	3 858	3 676	4 112	3 565	7 777
Produits de gestion (75)	2	1	0	4	2	4 842
Atténuations de charges (013)	407	582	781	775	649	733
Produits d'exploitation	19 421	20 212	24 571	26 203	30 928	39 508
Variation en montant			791	4 359	1 633	4 725
Evolution en %			4,1%	21,6%	6,6%	18,0%
						27,7%

	Montants en k€					
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits d'exploitation	19 421	20 212	24 571	26 203	30 928	39 508
Tarification globale -Adhérents	12 504	13 591	15 965	17 941	20 400	22 703
Produit de fonctionnement courant (A)	31 925	33 802	40 536	44 144	51 328	62 211
Charges d'exploitation hors TGAP	20 992	21 808	23 189	23 440	28 221	35 119
TGAP/TC	3 455	3 692	6 393	7 736	8 911	8 952
Charges de fonctionnement courant (B)	24 447	25 500	29 582	31 177	37 132	44 071
Solde des éléments exceptionnels (C)	3 494	443	210	-15	-2 637	-45
Solde des provisions/ reprises provisions (D)	-2 113	35	1 045	-3 700	2 783	2 326
Epargne de gestion (C) = (A) - (B) + (C) + (D)	8 860	8 781	12 209	9 253	14 341	20 420
- Intérêts de la dette	695	622	657	927	1 910	2 042
= Epargne brute	8 165	8 159	11 551	8 326	12 432	18 378
- Remboursement en capital de la dette	2 524	2 582	3 056	3 812	4 694	4 699
= Epargne nette	5 641	5 576	8 495	4 515	7 738	13 679

Montant en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Intérêts de la dette antérieure	695	622	657	927	1 910	2 042
= Total des intérêts de la dette	695	622	657	927	1 910	2 042

Remboursement en capital de la dette antérieure	2 524	2 582	3 056	3 812	4 694	4 699
= Total remboursement en capital de la dette	2 524	2 582	3 056	3 812	4 694	4 699

Annuité de la dette antérieure	3 219	3 204	3 714	4 738	6 603	6 742
= Total annuité de la dette	3 219	3 204	3 714	4 738	6 603	6 742

en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette au 01/01	27 056	24 533	31 950	46 894	93 082	99 389
- Remboursement en capital de la dette	2 524	2 582	3 056	3 812	4 694	4 699
+ Emprunt d'équilibre	0	10 000	18 000	50 000	11 000	24 000
= Encours de dette au 31/12	24 533	31 950	46 894	93 082	99 389	118 689
/ Epargne brute	8 165	8 159	11 551	8 326	12 432	18 378
= Délai de désendettement en années	3,0	3,9	4,1	11,2	8,0	6,5

en k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses d'investissement hors dette	12 804	26 723	12 849	71 488	53 357	27 688
Bioréacteur	3 233	10 273	2 163	2 683	1 478	1 686
Usine	760	6 829	1 086	32 407	41 893	12 468
Quais de transfert	0	0	23	187	13	793
Transport - en régie	590	619	101	571	385	972
Centres de tri	373	556	2 888	20 009	8 224	7 599
Dechetteries et autres	3 353	3 177	936	830	687	1 902
Autres immobilisations en cours (avances)	4 494	5 270	5 660	14 800	677	2 268
Financement de l'investissement	7 520	24 329	31 286	66 333	34 972	44 090
Epargne nette	5 641	5 576	8 495	4 515	7 738	13 679
Subventions	520	693	3 799	6 268	7 229	3 903
Autres immobilisations en cours (avances)	1 359	8 060	992	5 549	9 005	2 508
Emprunt d'équilibre	0	10 000	18 000	50 000	11 000	24 000

III – 2 - L'analyse prospective 2024 - 2030

Dès 2019, cette prospective avait permis de mesurer le besoin de financement en traçant une trajectoire tarifaire pour les adhérents. Cette trajectoire est actualisée chaque année en fonction du contexte général (inflation, tension sur les prix de l'énergie, variations des cours des matières, nouvelles mesures législatives et règlementaires...) et des données propres à l'activité de Trifyl et au déploiement des usines TH 2030.

Depuis 2020, les circonstances inédites et les perspectives nationales et internationales marquées par des nombreuses incertitudes (crise sanitaire, aléas sur les prix, inflation, programme d'austérité...) que nous rencontrons et leurs conséquences directes ont généré plusieurs facteurs dégradant significativement le contexte général. La prospective a été corrigé de l'inflation en 2021 tout en gardant les perspectives initiales malgré nombre d'incertitudes.

L'objectif de Trifyl consiste à se maintenir dans le « tunnel » défini par une les deux prospectives pessimistes et optimistes élaborées en fonction de la survenance d'aléas plus ou moins positifs ou négatifs pour l'impact des tarifs adhérents et des répercussions pour le contribuable.

Les conditions et orientation d'élaboration du budget :

- **Les volumes de traitement**

Les hypothèses générales reposent sur des évolutions de population moyennes de 0,25% par an, ce qui correspond au constat des dernières années.

Sur les tonnages, après 3 années de baisse des tonnages d'OMR, il est aujourd'hui difficile d'apprécier les évolutions à partir de 2026 : stabilisation ou poursuite de la réduction sous les effets des changements de comportement ou de la contraction de la consommation, rebond de cette dernière, captation des flux professionnels, ...

Aussi, le scenario retenu n'intègre pour 2026 que les hypothèses de transfert des OM vers les collectes sélectives et les biodéchets.

Outre les déchets du territoire, Trifyl traite les apports de deux collectivités clientes :

- ✓ C2A : Trifyl traite les CS dans le cadre d'un marché conclu en 2024 pour une durée de quatre ans à partir du 1^{er} novembre 2024.
- ✓ SMICTOM de LAVAUR : une convention conclue avec la société COVED, délégataire du SMICTOM, affecte à Trifyl le tri de ces collectes sélectives pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} avril 2020.

- **Les capacités de traitement**

L'UTVD – Lab.Energia : l'arrêté préfectoral de 2021 autorise 91 000 tonnes d'OMR, 8000 tonnes de biodéchets et 11 000 tonnes de tout-venant préparé (pré-CSR).

Sur le bioréacteur, l'arrêté préfectoral complémentaire du 9 décembre 2019, portait la capacité autorisée à 200 000 tonnes sur la période transitoire jusqu'à la mise en service de l'usine, soit 2023.

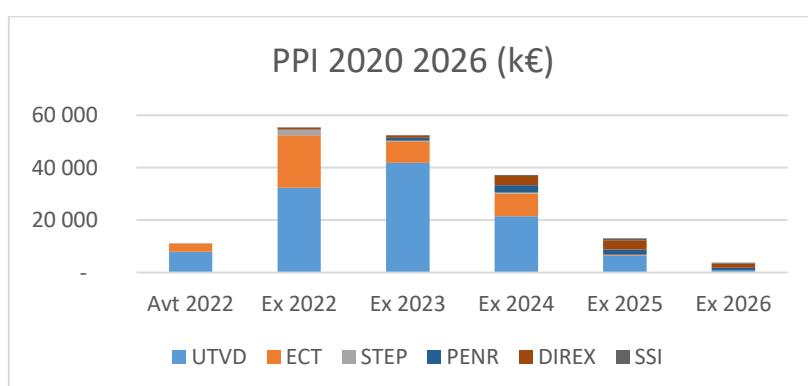
Cette autorisation a été portée à 105 000 tonnes en 2025 à la suite d'une extension du marché avec le SYDOM Aveyron. Pour 2026, la capacité autorisée du Bioréacteur sera de 86 250 tonnes.

Le centre de tri de Labruguière (Brugeria) est autorisé pour le traitement de 30 000 tonnes.

Le centre de tri de Blaye (Blaïa) est autorisé pour le traitement de 25 000 tonnes.

- **Le programme d'investissements**

Pour la période 2020-2026, il est évalué à 173 M€ :



ROB 2026

Les co-financements sont aujourd’hui notifiés pour un total de 25,1 M€ :

Financeur	Objet	Montant (M€)
Département du Tarn	TH 2030	6 000 k€
Région Occitanie	TH 2030	8 000 k€
ADEME	UTVD Méthanisation	3 470 k€
ADEME	Usine BLAYE LES MINES	840 k€
ADEME	Centre de tri LABRUGUIERE	4 860 k€
CITEO	Centre de tri LABRUGUIERE	950 k€
Agence de l'eau Adour Garonne	Station traitement lixiviats	959 k€

- Le maintien des contributions adhérents conformes aux engagements pris :

L’objectif reste de contenir les contributions adhérents dans le tunnel élaboré, actualisé des seuls taux d’inflation et de l’impact TGAP dans le modèle Trifyl.

a. A travers la confirmation d’un choix de projet industriel protecteur vis-à-vis de charges nouvelles :

En limitant nettement la perméabilité à la TGAP et en accroissant nos capacités de valorisation, les augmentations imposées à l’économie du traitement des déchets se voient nettement réduites en termes d’impact à Trifyl (répercussion de la TGAP à seulement 25% de son coût et maintien d’un niveau de recettes de valorisation).

En outre, la courbe suivante illustre l’impact sur les contribuables de ce qu’aurait constitué le coût de l’inaction à la fois sur le plan financier mais également sur les impacts non évalués du non-respect de la réglementation et plus encore les coûts environnementaux ou ceux de la dépendance énergétique.

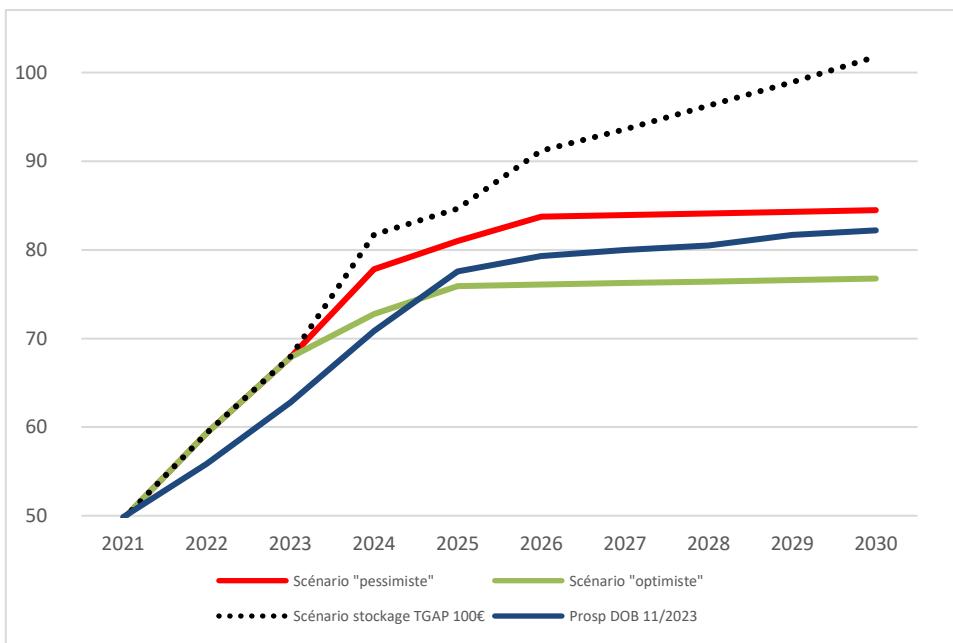
Enfin, la structure industrielle de Trifyl laisse aujourd’hui des potentiels d’accueil clients et une capacité concurrentielle qui s’accroît face à des opérateurs qui répercuteront dans leur entièreté les nouveaux dispositifs fiscaux. Il n’est pas possible, à date, de garantir les volumes qui pourraient être traités. Ils seront ajustés au fur et à mesure de leur évolution en budget supplémentaire.

b. A travers la recherche d’une recette structurelle sans impact direct pour le contribuable :

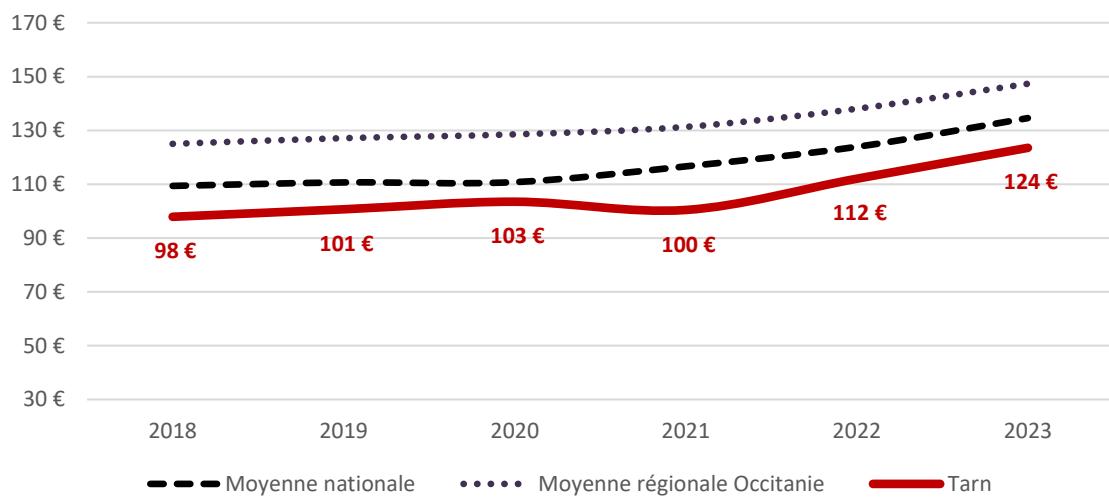
Au regard du besoin présenté précédemment, le projet de budget présentera une ressource complémentaire sous forme de capitation à même de couvrir une partie des charges générales fixes.

Elle se substituera à des montants à caractère conjoncturel et à des charges de TVA non déductibles et n’augmentera pas les montants totaux versés par les adhérents (à volumes constants) en 2025.

Seule la répercussion de l’inflation et de la part impactante de TGAP viendra rehausser les participations adhérents de 2025 conformément à la construction de la trajectoire financière.



L'étude comparative des dernières valeurs des TEOM et REOM confirme la hausse générale du service public de traitement des déchets. Si la hausse moyenne suit la tendance, la trajectoire continue à positionner le coût du service sur le territoire de Trifyl plus bas que sur les moyennes nationales et régionales. Elle le restera avec les mesures proposées.



**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2026**

(Selon décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire)

Budget Annexe

Régie pour la production et la distribution de chaleur produite à partir du bois énergie

Synthèse des comptes administratifs 2022-2024 et du budget primitif pour 2025 :

CA Recettes (k€)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Atténuations de charges				
Produits des services	750	832	873	1 060
Dotations et participations	3	-	11	10
Autres produits gestion courante	18	7	35	-
Produits exceptionnels	5	0	0	-
Reprises sur provisions	62	15	44	15
Recettes réelles	838	854	964	1 085
Recettes d'ordre	132	154	158	173
Total recettes	971	1 008	1 122	1 258
Recettes réelles hors provisions	776	839	920	1 070
CA Dépenses (k€)	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Charges à caractère général	526	522	580	697
Charges de personnel	55	65	65	78
Autres charges gestion courante	-	-	1	-
Charges financières	30	38	37	41
Charges exceptionnelles	-	-	-	-
Dotations aux provisions	47	53	69	88
Dépenses réelles	658	678	752	903
Dépenses d'ordre	260	265	290	355
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	<i>260</i>	<i>265</i>	<i>290</i>	<i>348</i>
Total dépenses	918	943	1 042	1 258
Total dépenses réelles hors provisions	611	625	684	815

ROB 2026

Trifyl gère actuellement **9 réseaux de chaleur bois-énergie** sur les communes d'Alban, Gaillac (2 réseaux), Graulhet (2 réseaux), Lacrouzette (2 réseaux), Lacaune, Saint-Pierre-de-Trivisy. Ces réseaux permettent de chauffer des bâtiments publics et résidentiels grâce à une énergie issue du bois.

A périmètre constant d'exploitation par rapport à l'année 2025, le budget 2026 diminue avec une baisse des dépenses, expliquée principalement par un prix de l'énergie en diminution malgré la prise en compte de l'évolution positive des cotisations CNRACL de 3%.

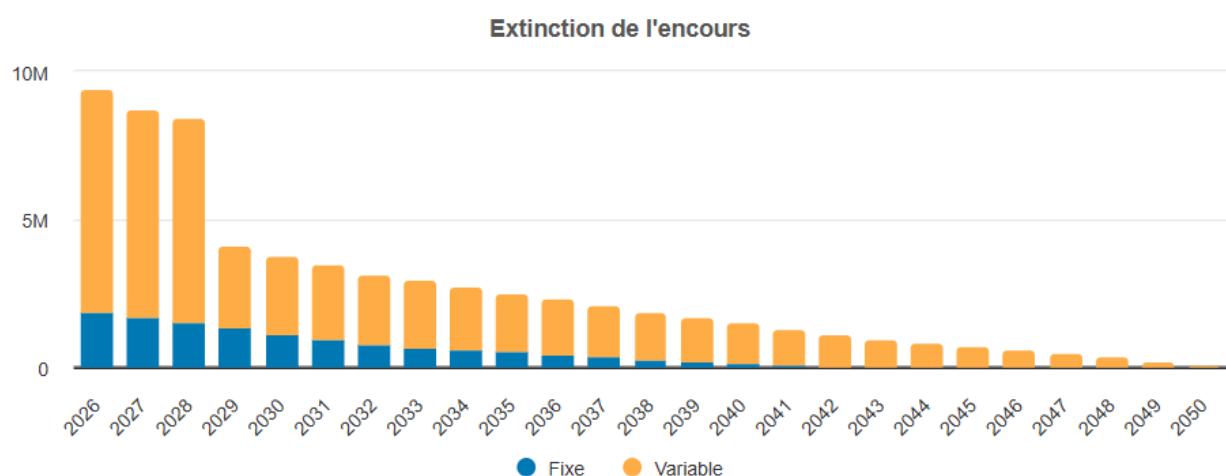
En investissement, le budget intègre des crédits pour la réalisation du schéma directeur des réseaux de chaleur qui est un outil de planification territoriale entre les acteurs locaux afin de projeter le devenir des réseaux de chaleur sur 10 ans.

Comme sur les exercices précédents, en 2026, le budget annexe répondra à l'obligation d'équilibre sans contribution du budget général.

Dette

L'en-cours au 1^{er} janvier 2025 s'élevait à 2 097 k€.

Au 1^{er} janvier 2026, elle s'élèvera à 9 416 k€ pour 8 emprunts à taux fixe simple et 3 à taux variable.



L'annuité 2026, représente 945 k€ (amortissement : 685 k€, intérêts : 260 k€).

Encours de la dette au 01/01/2026 par établissement bancaire

